Conférence interparlementaire sur la Charte sociale européenne et Forum sur les droits sociaux en Europe

Discours de Mme Gabriella Battaini-Dragoni,
Secrétaire Générale adjointe du Conseil de l'Europe

Turin, 17 mars 2016

Seul le prononcé fait foi.

Les difficultés économiques et la crise des réfugiés : un double défi pour les droits sociaux.

Le monde a bien changé, en moins de deux ans !

Lorsque nous avons lancé le premier processus de Turin, en octobre 2014, pour insuffler une nouvelle dimension aux droits sociaux en Europe ...

… notre continent commençait à peine à se relever de la crise financière qui avait touché toute la planète.

Il ne s'en est toujours pas remis.

Par plus tard que l'été dernier en effet, nous avons été les témoins du face-à-face entre Bruxelles et Athènes qui a - une nouvelle fois - amené la zone Euro au bord du gouffre ...

... et, aujourd'hui encore, nos problèmes économiques demeurent considérables.

Ils ont toutefois été remplacés, ...

... à la une des journaux tout au moins, ...

... par une crise des réfugiés qui met à rude épreuve la solidarité et la générosité européennes.

Lorsque le processus de Turin a été amorcé, j'ai pensé, comme beaucoup, qu'il fallait donner la priorité aux droits sociaux afin de protéger ceux qui, en période prolongée d'austérité, sont les plus démunis dans nos sociétés.

Je continue de le penser - mais je crois aussi que les motifs de renouer notre engagement en faveur des droits sociaux se sont encore renforcés.

Car beaucoup de nos concitoyens doivent non seulement faire face à une situation économique difficile ...

... mais voient aussi, à présent, arriver des migrants et des réfugiés en grand nombre.

Les migrations ne constituent pas un problème nouveau: cela fait quelque temps déjà que nous voyons nos sociétés se diversifier peu à peu.
Mais l'anxiété que suscite le phénomène dans l'opinion a atteint un niveau élevé.

Et si aujourd'hui, la question qui domine le débat sur migrations tourne autour des quotas et des frontières ...

… demain elle portera sur le point de savoir s'il y a suffisamment de travail pour tout le monde, de places dans les écoles, de logements, d'accès aux soins de santé et à la sécurité sociale.

Les populistes et les xénophobes sont dans leur élément, quand ils clament que les nouveaux venus prendront leur emploi et leur maison, attisant ainsi le ressentiment et la jalousie envers les étrangers.

Il est donc plus important que jamais que nous nous démarquions et que nous suivions des politiques et lignes de conduite qui permettent à nos sociétés de rester soudées.

Dès lors que les systèmes politiques seront capables d'assurer le respect des droits sociaux - sans discrimination -, les tensions et jalousies cèderont le pas.

C'est ainsi que nous parviendrons à redonner confiance dans les institutions de l'Etat, y compris les institutions parlementaires.

Et, au passage, si nos nations arrivent à unir leurs efforts pour garantir les droits sociaux, grâce à notre Charte sociale européenne ...

... qui complète la Convention européenne des droits de l'homme, garante des droits civils et politiques,...

... et qui protège les groupes vulnérables [notamment les personnes âgées, les enfants, les personnes handicapées] [et, je tiens à le rappeler, les migrants et les réfugiés] ...

... notre projet européen, aujourd'hui mis à mal, s'en trouvera lui aussi relancé.

Maintenir une dynamique.

Pour toutes ces raisons, je me sens grandement encouragée par votre présence en ce lieu.

Nous avons accompli d'importants progrès depuis le début du processus de Turin:

La ratification de la Charte sociale révisée par la Grèce en est un exemple.

L'acceptation de nouveaux articles par la Belgique en est un autre.

Sur l'ensemble de nos 47 Etats membres, 43 sont désormais parties au Traité originel de 1961 ou à sa version révisée.

Nous continuons d'œuvrer en étroite collaboration avec l'Union européenne, notamment en ce qui concerne la modification, actuellement à l'étude, de la directive sur les travailleurs détachés.
A Strasbourg, notre Comité des Ministres a décidé d'inscrire dans le budget 2016-2017 des crédits supplémentaires pour les activités liées à la Charte.

L'Assemblée parlementaire s'est elle aussi attelée à la préparation de son rapport politique sur le processus de Turin.

Mme Sylvia Eloisa Bonet a été nommée rapporteure - elle viendra nous présenter ses conclusions plus avant dans nos discussions.

Nous entendrons aussi, dans quelques instants, M. Michele Nicoletti, Président de la Délégation italienne auprès de l'Assemblée parlementaire et Rapporteur général de la Conférence à haut niveau sur la Charte sociale européenne ...

... dont le rapport constitue une feuille de route essentielle pour la suite de notre action.

La nécessité d'un engagement politique.

Nous avons donc maintenu la dynamique que nous avons enclenchée.

Mais le fait est, chacun le sait, que les efforts que nous déployons pour mieux intégrer la Charte sociale dans le tissu national des Etats membres sont tributaires, en dernier ressort, d'une volonté politique.

Il faut réaffirmer le soutien au processus de Turin ; votre engagement, en votre qualité de parlementaires - vous qui faites les lois et qui fixez les priorités -, est ici déterminant.

L'appel que je vous lance est simple et direct:

Faites avancer la cause de la Charte, soyez-en les ardents défenseurs dans votre pays, servez-vous du processus de Turin pour traduire les déclarations de principe en réformes concrètes.

La Charte sociale demeure l'instrument juridique international le plus complet et le plus ambitieux au monde en matière de droits sociaux contraignants.

Il s'appuie sur un mécanisme de contrôle solide et efficace assuré par le Comité européen des droits sociaux.

Il constitue un outil des plus précieux pour bâtir des sociétés plus ouvertes et solidaires.

Alors que l'Europe se fragmente et vit dans l'angoisse, c'est là un facteur qui n’est pas négligeable.

S’appuyer sur la Charte pour bâtir des sociétés solidaires.

Je vous invite donc instamment à utiliser la Charte et le processus de Turin, et ce à deux fins.

Premièrement, pour envoyer un message clair et rassurant à nos concitoyens:

Montrez-leur que vous êtes déterminés à faire en sorte qu'en dépit des pressions auxquelles sont soumises vos économies et vos frontières, nul ne doit passer au travers des mailles du filet de protection sociale.

Incitez vos autorités à ratifier la Charte révisée, si votre pays ne l'a pas encore fait.

Si c'est chose faite, poussez-les à accepter un plus grand nombre de dispositions de la Charte.

Plaidez pour une mise en œuvre effective des conclusions et des décisions du Comité européen des droits sociaux.

Et, si vous ne faites pas partie des quinze Etats membres qui ont ratifié la procédure de réclamations collectives, insistez également pour que votre pays les rejoigne.

Cette procédure permet aux ONG internationales, aux syndicats, aux organisations patronales et autres organes de représentation ...

... de soumettre leurs problèmes au Comité européen des droits sociaux au nom de victimes qui, sinon, garderaient le silence.

La première organisation à utiliser ce mécanisme a été la Commission internationale de juristes, qui a voulu par ce biais dénoncer des pratiques de travail d'enfants.

Ces enfants n'auraient pu s'adresser eux-mêmes à la Cour européenne des droits de l'homme.

Mais la procédure de réclamations collectives a permis de mettre fin à leur exploitation et de faire évoluer les pratiques - ce qui a profité non pas seulement à un enfant, mais à beaucoup d'autres.

Elle constitue une formidable innovation, qui a besoin de votre soutien.

Deuxièmement, servez-vous de la Charte pour aider les individus et les groupes les plus vulnérables, ceux pour qui le risque de marginalisation est le plus grand, à s'intégrer dans vos sociétés.

La crise des réfugiés est, sur ce plan, un bon exemple.

Nous savons qu'à leur arrivée en Europe, nombreux sont ceux qui vivent dans des conditions déplorables - nous avons tous vu des reportages à ce sujet dans les médias.

Or, en dépit des pressions auxquelles sont soumis les Etats pour qu'ils s'occupent de ces personnes, il faut respecter certaines règles.

Et nous ne devons pas oublier que ces demandeurs d'asile sont appelés, pour beaucoup, à rester chez nous.

Ce sont de futurs membres de nos sociétés et il est dans notre intérêt de les aider, le plus rapidement possible, à se remettre sur pied.

C'est là ce qui explique, par exemple, la position très claire prise par le Comité européen des droits sociaux: quiconque entre en Europe - qu'il s'agisse d'un migrant en situation régulière ou irrégulière, d'un demandeur d'asile, d'un réfugié, peu importe l'étiquette qu'on lui accole ou la catégorie dans laquelle on le range - a droit à certaines conditions de vie élémentaires aussi longtemps qu'il se trouve sur le territoire d'un Etat.

Cela signifie, au minimum, qu'il faut offrir à chacun un logement sûr et propre, des vivres, des vêtements et une assistance médicale. A cela

s'ajoute bien entendu un ensemble plus vaste de droits que la Charte confère aux migrants qui ont obtenu un titre de séjour, aux réfugiés reconnus comme tels et aux apatrides.

Autrement, comment pourraient-ils commencer une nouvelle vie? Comment pourraient-ils même se lancer dans ce parcours qui doit leur permettre de devenir actifs et autonomes, capables de travailler et d'apporter leur contribution?

Lorsque nous voyons des individus être refoulés vers les périphéries, nous devons nous rappeler que la Charte et les décisions du Comité européen des droits sociaux sont là pour être invoquées afin de tenter de réinsérer ces personnes dans la société.

Les décisions du Comité sont une mine d'informations utiles pour les parlementaires qui cherchent à responsabiliser les organes exécutifs.

S'en inspirer, c'est mettre plus de chances encore de son côté pour que les mesures que l'on prône favorisent la cohésion sociale, soient conformes aux normes internationales et résistent donc à l'épreuve du temps.

L'objectif du système de la Charte est d'être un outil dynamique à l'usage des Etats membres.

En résumé

Pour conclure, avant d'entrer dans le cœur des débats, je pense que nous devrions garder à l'esprit "la" question qui nous réunit ici aujourd'hui, celle-là même qui sous-tend tout le processus de Turin, à savoir:

Quelles sociétés cherchons-nous à bâtir?

Au moment où l'Europe est soumise à forte pression et doit faire face au changement, où elle est en proie à des incertitudes économiques et à des bouleversements démographiques, que pouvons-nous faire pour que nos sociétés en sortent intactes, plus fortes et plus résilientes qu'elles ne l'étaient auparavant?

Pour le Conseil de l'Europe, les choses sont claires: les sociétés les plus fortes, les plus résilientes et les plus solidaires sont celles qui n'excluent personne.

Des démocraties qui favorisent l'intégration, où les individus jouissent non seulement de libertés civiles et politiques bien protégées ...

... mais bénéficient également d'une sécurité sociale et économique qui leur donne la possibilité d'exprimer pleinement leur potentiel, où les individus ont de véritables droits sociaux qui sont effectivement appliqués - voilà ce qu'est pour nous la véritable liberté.

Cette ambition traverse les frontières nationales et transcende les divisions partisanes - et je remercie vivement chacun d'entre vous d'être ici présent aujourd'hui pour faire en sorte qu'elle devienne réalité.

Votre temps et votre engagement sont ce qui compte le plus.

Je vous souhaite de faire de cette conférence une grande réussite.